

## Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI Série Conseillers

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Portefeuille privé d'actions canadiennes BNI que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Banque Nationale Investissements inc. (« BNI ») au 1 888 270-3941. Vous pouvez également écrire à l'adresse [investissements@bnc.ca](mailto:investissements@bnc.ca) ou visitez le [www.bninvestissements.ca](http://www.bninvestissements.ca).

**Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

### Bref aperçu

|   |                     |                                     |  |
|---|---------------------|-------------------------------------|--|
| Code du fonds :                           | FSI : NBC4242       | Gestionnaire du fonds :             | Banque Nationale Investissements inc. (« BNI »)  |
| Date de création de la série :            | 14 juillet 2015     | Gestionnaire de portefeuille :      | Trust Banque Nationale inc.  |
| Valeur totale du fonds au 30 avril 2021 : | 1 396,6 \$ millions | Sous-gestionnaire de portefeuille : | CI Investments Inc.  |
| Ratio des frais de gestion (RFG) :        | 1,84 %              | Distribution :                      | Revenu net et gains en capital nets réalisés pour l'année, décembre (automatiquement réinvestie en titres additionnels, sauf choix différent de l'investisseur). |
|   |                     | Placement minimal :                 | 500 \$ (initial), 50 \$ (additionnel), 25 \$ (systématique)  |

### Dans quoi le fonds investit-il ?

L'objectif de placement du fonds consiste à procurer une croissance à long terme du capital, tout en mettant l'accent sur la préservation du capital investi. Le fonds investit directement, ou au moyen de placement dans des titres d'autres organismes de placement collectif, dans un portefeuille composé principalement d'actions ordinaires de sociétés canadiennes. Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 10 % de l'actif du fonds.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 avril 2021. Ces placements changeront au fil du temps.

#### Dix principaux placements (au 30 avril 2021)

|  |               |
|--|---------------|
| 1. Fairfax Financial Holdings Ltd.                             | 5,4 %         |
| 2. Power Corporation du Canada                                 | 4,9 %         |
| 3. TFI International Inc.                                      | 4,5 %         |
| 4. Trésorerie, marché monétaire et autres éléments d'actif net | 4,2 %         |
| 5. Enbridge Inc.   | 4,1 %         |
| 6. Empire Company Ltd., catégorie A                            | 4,0 %         |
| 7. Tourmaline Oil Corp.  | 3,7 %         |
| 8. Keyera Corp.  | 3,4 %         |
| 9. Fortis Inc.   | 3,4 %         |
| 10. Alimentation Couche-Tard Inc., catégorie B                 | 3,2 %         |
| <b>Pourcentage total des dix principaux placements :</b>       | <b>40,8 %</b> |
| <b>Nombre total de placements :</b>                            | <b>43</b>     |

#### Répartition des placements (au 30 avril 2021)

|   |        |
|---|--------|
| <b>Répartition sectorielle</b>                              |        |
| Finance   | 22,5 % |
| Énergie   | 16,3 % |
| Biens de consommation de base                               | 12,1 % |
| Industrie   | 11,5 % |
| Consommation discrétionnaire                                | 8,3 %  |
| Technologies de l'information                               | 8,1 %  |
| Services aux collectivités                                  | 6,4 %  |
| Matériaux   | 5,5 %  |
| Trésorerie, marché monétaire et autres éléments d'actif net | 4,2 %  |
| Immobilier  | 3,1 %  |
| Services de communication                                   | 2,0 %  |

### Quels sont les risques associés à ce fonds ?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

### Niveau de risque

BNI estime que la volatilité de ce fonds est **moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique relative aux Risques dans le prospectus simplifié du fonds.

### Aucune garantie

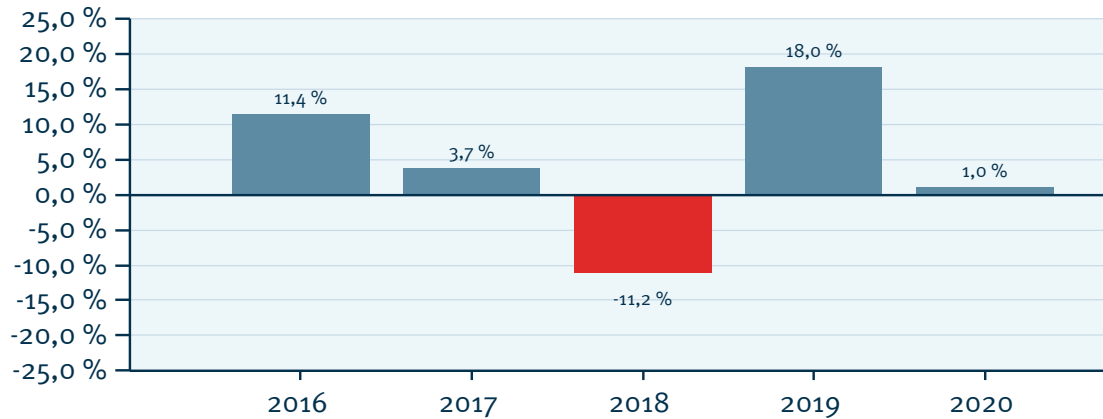
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

## Quel a été le rendement du fonds ?

Cette section vous indique le rendement annuel des titres de la Série Conseillers du fonds au cours des 5 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

### Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la Série Conseillers du fonds au cours des 5 dernières années. La valeur du fonds a diminué pendant 1 de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



### Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des titres de la Série Conseillers sur trois mois au cours des 5 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Veuillez tenir compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

|                    | Rendement | 3 mois terminés | Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période |
|--------------------|-----------|-----------------|--|
| Meilleur rendement | 16,0 %    | 31 janvier 2021 | vos placement augmenterait à 1 160 \$.                                 |
| Pire rendement     | -26,8 %   | 31 mars 2020    | vos placement chuterait à 732 \$.                                      |

### Rendement moyen

Depuis sa création, les titres de la Série Conseillers du fonds ont généré un rendement annuel composé de 4,82 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans cette série du fonds depuis sa création, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 314 \$.

## À qui le fonds est-il destiné ?

### Aux investisseurs qui :

- disposent d'un montant à investir à long terme (au moins cinq ans);
- désirent recevoir un revenu de dividendes;
- désirent ajouter un volet de croissance à leur portefeuille.

## Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

## Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de la Série Conseillers du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. Frais de souscription

Lorsque vous achetez des titres de cette série du fonds, seule l'option de frais de souscription initiaux est disponible.

| Option de frais de souscription | Ce que vous payez            |   | Comment ça fonctionne   |
|---------------------------------|------------------------------|---|---|
|                                 | En pourcentage (%)           | En dollars (\$)   |   |
| Frais de souscription initiaux  | 0 % à 5 % du montant investi | De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie | <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous choisissez le taux avec votre représentant.</li> <li>Nous déduisons les frais du montant que vous investissez et sont versés à la société de votre représentant.</li> </ul> |

## Combien cela coûte-t-il ? (suite)

### 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 31 décembre 2020, les frais du fonds s'élevaient à 1,90 % de sa valeur, ce qui correspond à 19,00 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

|  | Taux annuel (en % de la valeur du fonds) |
|--|--|
| <b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b><br>Il s'agit du total des frais de gestion (incluant la commission de suivi) et des charges opérationnelles du fonds (incluant les frais d'administration à taux fixe). BNI a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé. | 1,84 %                                   |
| <b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b><br>Il s'agit des frais de transactions du fonds.   | 0,06 %                                   |
| <b>Frais du fonds</b>  | <b>1,90 %</b>                            |

#### Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des titres du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

BNI verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement.

| Option de frais de souscription | Montant de la commission de suivi                            |  |
|---------------------------------|--|--|
|                                 | En pourcentage (%)   | En dollars (\$)  |
| Frais de souscription initiaux  | Jusqu'à 1,00 % de la valeur de votre placement annuellement. | Maximum de 10,00 \$ annuellement pour chaque tranche de 1 000 \$ investie. |

### 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, détenez, vendez, substituez ou convertissez des titres du fonds.

| Frais                            | Ce que vous payez   |
|----------------------------------|---|
| Frais d'opérations à court terme | Des frais représentant 2 % de la valeur des titres que vous rachetez ou substituez dans les 90 jours suivant leur achat pourraient être chargés par BNI. Ces frais sont versés au fonds.  |
| Frais de substitution            | Aucuns frais ne sont exigés lorsque vous substituez des titres par l'entremise de BNI ou de Courtage direct Banque Nationale (une division de Financière Banque Nationale inc.). Si vous substituez des titres par l'entremise d'une autre société de représentants, vous pourriez devoir payer des frais pouvant atteindre 2 % de la valeur des titres. Vous négociez ces frais avec votre représentant.     |
| Frais de conversion              | Aucuns frais ne sont exigés lorsque vous convertissez des titres par l'entremise de BNI ou de Courtage direct Banque Nationale (une division de Financière Banque Nationale inc.). Si vous convertissez des titres par l'entremise d'une autre société de représentants, vous pourriez devoir payer des frais pouvant atteindre 2 % de la valeur des titres. Vous négociez ces frais avec votre représentant. |

## Et si je change d'idée ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

## Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec votre représentant ou avec BNI. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Banque Nationale Investissements inc. Téléphone : 514 871-2082  
 1155, rue Metcalfe, 5<sup>e</sup> étage Sans frais : 1 888 270-3941  
 Montréal (Québec) Courriel électronique :  
 H3B 4S9 investissements@bnc.ca  
[www.bninvestissements.ca](http://www.bninvestissements.ca)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).